

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2014

---

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 38

présenté par  
M. Bapt  
-----

### ARTICLE 7

### ANNEXE A

À la première phrase de l'alinéa 29, supprimer les mots :

« et les allocations logement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Dans la mesure où l'article 9 ne prévoit plus le gel de l'allocation de logement familiale, il n'est pas opportun d'y faire référence au sein de la présente annexe.